

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU :

Le vingt-quatre avril deux mil dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaients présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Lydia DESBOIS a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Taux d'imposition 2018, Révision du loyer du Multiservices, remboursement de frais, subventions aux associations, Demande de subvention Leader
2. Personnel : Instauration d'un Compte Epargne Temps, Contrat d'assurance pour les risques statutaires, Ratios pour les avancements de grade
3. Renouvellement du contrat Segilog
4. Convention d'occupation pour la fibre optique
5. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Eric PANCHEVRE souhaite revenir sur le compte-rendu de la précédente séance. Dans les questions diverses, Lydia DESBOIS demandait, en son nom, s'il était prévu d'installer un abribus devant le parvis de la mairie. A cette question, Martine COUET avait répondu que le projet d'aménagement du bourg ne prévoyait pas d'abribus à cet emplacement et qu'en cas de pluie, les enfants pouvaient attendre sous l'abribus rue d'Etival. Eric PANCHEVRE explique qu'à l'heure actuelle l'arrêt du bus devant la mairie n'est pas l'arrêt officiel, celui-ci se trouve derrière la mairie rue d'Etival. Martine COUET précise qu'un courrier sera envoyé à la Région pour leur signaler ce fait.

Le compte-rendu du 20 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter le point « Tarif du Banquet du 8 Mai » à l'ordre du jour. **Le Conseil municipal donne son accord.**

1/ FINANCES : TAUX D'IMPOSITION 2018, RÉVISION DU LOYER DU MULTISERVICES, REMBOURSEMENT DE FRAIS, SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

1-1/ Taux d'imposition 2018

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le vote des taux des taxes locales 2018. Des simulations de hausses de 1%, 1,5% et 2% sont présentées.

Elle souligne que le budget primitif 2018 n'a pas posé de difficultés pour être équilibré et est favorable pour que les taux soient identiques à ceux de l'année dernière.

Dominique COLIN rappelle que la commune doit financer l'aménagement du centre-bourg.

Claude JOUSSE précise que la Communauté de communes du Val de Sarthe a voté une taxe sur le foncier bâti de 1,5%.

Délibération :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition pour les taxes locales de l'année 2018.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition.

Taxe d'habitation :	14,23%
Foncier bâti :	21,23%
Foncier non bâti :	35,40%

1-2/ Remboursement de frais***Arrivée de Miguel FIMIEZ à 20H45.*****Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a demandé à Monsieur Christophe RICHARD de participer aux frais liés à la récupération d'une chienne le 23 janvier 2018.

Le montant de la facture s'élève à 73,17€ (mandat n°95 de 2018) et celui de la participation de Christophe RICHARD à 30€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à émettre le titre correspondant à cette participation.

1-3/ Révision du loyer du Multiservices

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le loyer du multiservices doit être révisé à la date du 1^{er} juin 2018.

Elle rappelle, en parallèle et sans incidence sur la révision du loyer, que les locataires du commerce ont dû déménager pour que les travaux à réaliser sur la structure du bâtiment soient réalisés sans risque pour la famille. Au 30 avril 2018, l'accès à l'étage sera condamné. La privation de ces locaux sera compensée par une baisse temporaire du loyer.

Après la présentation de la proposition de révision, Cyrille OLLIVIER souhaite éclaircir l'assemblée sur la composition du loyer. En tant qu'ancien locataire du multiservices, il avait demandé à la commune de diviser le loyer en deux parts pour des raisons de facilité d'emprunt. L'actuelle division comptable du loyer ne correspond pas à une partie commerce et une partie habitation. Le loyer total comprend tout le bâtiment, que la partie habitation soit occupée ou non.

Au vu de ces informations, Madame le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

1-4/ Demande de subvention Leader**Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'opération d'aménagement de deux voies douces dans le centre-bourg (cheminements Champfleury et des Vallées) pourrait être subventionnée par le Pays Vallée de la Sarthe au titre du fonds Leader.

Le coût de total de l'opération est de **70 832,96€ HT**.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	Montant € HT
Acquisitions	10 976,84
Aménagement	59 856,12
TOTAL	70 832,96

RECETTES	Montant €
Auto financement (20%)	14 166,59
Leader (80%)	56 666,37
TOTAL	70 832,96

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention Leader,
- **S'ENGAGE** à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel.

Cette délibération abroge la délibération n°DE71-04102016.

1-5/ Subventions aux associations

Lydia DESBOIS, présidente du Club de gymnastique volontaire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission finances s'est réunie le 9 avril 2018 pour instruire les dossiers de demande de subvention reçus au titre de l'année 2018. Elle expose les propositions de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions communales de la manière suivante :

Organisme	Montant 2018	Organisme	Montant 2018
Association Canine de l'Ouest	100 €	Génération Mouvement	500 €
Association française des sclérosés en plaque	50 €	Les Voiv'Rires	600 €
Club de Gymnastique Volontaire	750 €	Association Culturelle Cantonale	223 €
Club pongiste voivrais	350 €	VAL Asso	600 €
Don du sang	100 €	Réserve	257 €
Coopérative scolaire	300 €	Association Parents d'élèves	850 €
Ludothèque Récréajeu	420 €	ADMR	150 €
4L'Amigos	700 €	UNC AFN	150 €
Union Sportive Roézé-sur-Sarthe	700 €	RASED	200 €

2/ PERSONNEL : INSTAURATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS, CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES RISQUES STATUTAIRES, RATIOS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

2-1/ Instauration d'un Compte Epargne Temps

Madame le Maire fait part de la demande d'un agent pour l'ouverture d'un Compte Epargne Temps. Le Conseil municipal doit délibérer sur l'instauration de ce dispositif dans la collectivité après avis du Comité technique.

Dominique COLIN n'y est pas favorable car il considère que ce système permet de contourner les 35 heures. Si un agent ne prend pas tous ses congés, c'est qu'il fait plus de 35 heures par semaine. Lydia DESBOIS estime que c'est un dispositif qui coûte cher (lorsque les agents se font payer leurs jours).

Le Conseil se prononce favorablement sur le principe à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE.

2-2/ Contrat d'assurance pour les risques statutaires

Délibération :

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/ maladie longue durée, accident de service/ maladie professionnelle...).

- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le comptes des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide :

ARTICLE 1 : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- o Agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/ maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- o Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

ARTICLE 2 : Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

2-3/ Ratios pour les avancements de grade

Madame le Maire propose de nommer, au titre de l'avancement de grade 2018, trois agents sur les grades suivants :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Rédacteur principal 1^{ère} classe

Le Conseil municipal donne son accord, en attendant l'avis du Comité technique.

3/ RENOUELEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le contrat pour le logiciel de gestion communale arrive à échéance le 14 mai 2018.

Elle propose de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat Segilog **jusqu'au 14 mai 2021 pour un montant de 2 628 € HT/ an** pour la cession du droit d'utilisation **et de 292 €HT/ an** pour la maintenance.

4/ CONVENTION D'OCCUPATION POUR LA FIBRE OPTIQUE

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal un projet de convention pour l'implantation par Sarthe Numérique d'un Point de Mutualisation dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la Commune.

Le Point de Mutualisation est une armoire permettant la connexion entre le câblage des abonnés et celui des opérateurs. Il nécessite la mise à disposition d'un terrain de 1,5m² sur la parcelle cadastrée AB 113 située rue de la Mairie (château d'eau).

La convention d'occupation prévoit la mise à disposition de ce terrain, sans contrepartie financière, pour une durée de 99 ans avec tacite reconduction.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la susdite convention.

Un démontage futur du château d'eau ne présentera pas de risque de dégradation de l'armoire.

5/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

5-1/ Commission Aménagement : Rapporteur Dominique COLIN

Des devis sont en cours pour l'éclairage public impasse Coutardièrre (rénovation), sur les parkings de l'école et du cimetière (installation) et la pose de prises pour les illuminations sur plusieurs mâts d'éclairage.

La commission souhaite que la commune signe un contrat de dépannage avec une entreprise d'électricité.

Les jeux sur la plateforme sportive seront installés à partir du 15 mai 2018. L'entreprise A chacun son Jardin assurera la création des fosses.

Miguel FIMIEZ avait demandé d'envisager la pose de fourreaux le long du cheminement des Vallées en vue d'un éventuel futur éclairage public. La commission a jugé le surcoût excessif car ces travaux seront peut-être faits dans longtemps, voire jamais.

Miguel FIMIEZ et Sandrine DEMAYA pensent que cet avis va à l'encontre du bon sens.

Dominique COLIN rappelle que ce chemin est un chemin de randonnée.

Sylvie LE DRÉAU estime que la question de l'éclairage public dépend de ce que l'on veut faire de ce chemin.

Le chemin sera-t-il emprunter l'hiver ? Eric PANCHEVRE pense que le chemin sera désert et qu'un éclairage pourrait inciter à des dégradations.

Martine COUET précise que les travaux sont lancés maintenant. Si plus tard, le besoin d'un éclairage public est avéré, il sera toujours possible de rajouter de l'éclairage solaire.

Miguel FIMIEZ répond que l'entretien et les réparations de l'éclairage solaires sont très chers.

Un courrier a été envoyé à tous les propriétaires qui devaient élaguer leur haie en vue du déploiement de la fibre optique.

Claude JOUSSE est étonné qu'il n'y ait pas eu de retours négatifs en mairie. Martine COUET répond que cela doit être parce que les gens sont contents de l'arrivée de la fibre optique sur la commune.

Il faudrait installer un panneau de lieudit pour une maison située aux Hardangères.

Un robinet a été installé à côté des vestiaires au terrain de sports. Malheureusement, il a déjà été dégradé. L'année prochaine, il faudra prévoir d'installer une armoire électrique conforme au terrain de sports.

5-2/ Commission communautaire Finances : Rapporteur Lydia DESBOIS

Le Crédit agricole a été retenu pour l'emprunt finançant la construction d'un bâtiment relais.

Les tarifs 2018/2019 de la piscine de La Suze ont été étudiés. Il est proposé de mettre en place un tarif unique (sauf ALSH hors CdC) sans distinction du lieu de résidence, soit 4€/adulte, 2,5€/enfant.

Pour les établissements scolaires, 2 hypothèses sont étudiées :

- Gratuité pour les établissements de la CdC et augmentation de 2% pour les établissements hors CdC. Perte de recette de 25 000€ /an.
- 8 séances pour 546€ pour les établissements de la CdC et pour 721€ pour les établissements hors CdC.

Cyrille OLLIVIER demande si ces propositions n'ont été présentées qu'en commission finances. Lydia DESBOIS répond qu'un groupe de travail « piscine » a travaillé dessus.

Miguel FIMIEZ et Cyrille OLLIVIER estiment que les tarifs sont élevés pour la piscine de La Suze. A la piscine d'Allonnes, les tarifs pour le public extérieur sont de 1,90€ et pour 1,65€, certains préféreront aller aux Atlantides au Mans.

Claude JOUSSE précise que la gratuité pour les établissements scolaires de la CdC a déjà été votée en conseil communautaire.

Les tarifs 2018/2019 de l'école de musique ont également été revus. Ils seront en hausse de 1% pour les enfants et les adultes.

Départ de Christelle CORVAISIER à 22h30.

La bâche faisant office de toit de la guinguette de Fillé serait déchirée. Faut-il la remplacer ou la réparer ? Cette dépense n'était pas prévue au budget mais elle sera nécessaire.

Le Pacte financier et fiscal a été présenté à la commission le 26 mars 2018. C'est un outil de gestion du territoire. Il permet de voir comment générer de nouvelles recettes pour la Communauté de communes. Il serait mis en place dès le prochain mandat.

5-3/ Commission Bâtiments : Rapporteur Eric PANCHEVRE

L'entreprise VALLÉE interviendra à partir du 26 avril pour terminer les travaux de mise en conformité incendie de l'école.

L'entreprise SIITEL interviendra semaine 18 pour régler les différents problèmes liés aux portes extérieures de l'école (système à revoir).

Aujourd'hui, le système est contraignant pour le personnel de l'école. Il n'y a pas de blocage d'ouverture des portes sur les horaires d'entrée et de sortie des élèves. Eric PANCHEVRE précise que si on ne veut pas que les portes se referment, il faut une personne sur place. Il avait été dit qu'il y aurait probablement des ajustements à prévoir après l'installation.

Miguel FIMIEZ demande quand sera réparé le calvaire rue de la Mairie. Martine COUET répond qu'il sera réparé au moment de l'aménagement du bourg. Dominique COLIN rappelle à Miguel FIMIEZ qu'il avait déjà posé cette question auparavant et que la même réponse lui avait été apportée.

5-4/ Commission Aménagement : Rapporteur Claude JOUSSE

Claude JOUSSE informe qu'une borne du cheminement des Vallées a disparu. Un géomètre interviendra le 25 avril pour en replacer une nouvelle.

Lors d'une réunion sur le cycle de l'eau, la commission a travaillé sur le patrimoine et le contenu de la compétence « eaux pluviales ». Les élus ont décidé que les collecteurs à ciel ouvert resteraient communaux et à la charge des agents d'entretien. Martine COUET ajoute que c'est la même chose pour les bassins de rétention et la lagune, tout devait être communautaire et la CdC se décharge sur les communes. Par ailleurs, les tampons en fonte, du réseau pluvial comme de l'assainissement, reviennent à la voirie.

Dominique COLIN ne comprend pas l'intérêt d'une communauté de communes.

Claude JOUSSE répond que la situation financière de la Communauté de communes est difficile. Il aurait fallu voter la taxe sur le foncier bâti de 1,5% (**voir plus haut – point 1**) il y a déjà trois ans.

Lydia DESBOIS rappelle que le Schéma de mutualisation d'il y a 3 ans n'a pas été respecté.

Il faut également réfléchir à l'organisation future du service assainissement. Aujourd'hui, cinq communes, dont Voivres, sont en régie, d'autres sont en délégation de service public (DSP). Une petite majorité des élus présents est pour un fonctionnement en régie. La dernière DSP se terminera en 2027.

Les contrôles de branchement assainissement seront facturés 180€ aux demandeurs à partir de 2019.

L'hiver dernier a été très pluvieux, il sera demandé aux riverains de déboucher à leur charge les buses sous leur entrée charretière en voirie communautaire.

5-5/ Commission communautaire Voirie : Rapporteur Claude JOUSSE

La passerelle piétonne à l'Île MoulinSart sera inaugurée le 6 mai 2018.

Les logements Sarthe Habitat rue de la Gare sont démarrés. Il faudra désigner un nom de rue et numéroter les logements.

Un riverain s'est plaint des nuisances causées par un coq dans son voisinage. Claude JOUSSE se renseigne pour savoir si les coqs sont autorisés dans les lotissements.

5-6/ Commission Manifestations : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Une quarantaine de personnes est déjà inscrite au Banquet du 8 Mai (hors AFN).

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer un tarif du repas pour le banquet des Aînés organisé le 8 mai. Elle propose :

- Pour les habitants de Voivres de moins de 65 ans : **27 €**
- Pour les habitants hors commune de tous âges : **28,50 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce tarif.

5-7/ Commission communautaire environnement : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Vingt-cinq personnes se sont inscrites à la collecte amiante. 6 tonnes ont été récoltées pour 6 600€. L'opération est déficitaire de 935€ mais sera reconduite l'année prochaine. L'année prochaine les types de déchets à trier seront étendus (yaourts, barquettes...).

5-8/ Commission communautaire Economie-Emploi : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Un porteur de projet souhaite acquérir un terrain de 11 000m² dans la ZA Actival pour y fonder une plateforme logistique.

Deux entreprises de téléphonie s'installent dans la ZA des Noës et le projet d'installation du siège du SIDERM est toujours d'actualité.

La Commune de Roézé a fait une demande pour installer les services techniques dans la ZA du Val de l'Aune. La commission a refusé.

Côté emploi, beaucoup de postes spécifiques restent à pourvoir sur le territoire.

Sandrine DEMAYA demande s'il existe un site internet pour les offres d'emploi. Sylvie LE DRÉAU répond par la négative, néanmoins, des cafés-métiers sont organisés deux fois par an pour permettre la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

5-9/ Association Culturelle Cantonale : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

La journée théâtre a eu lieu le 22 avril avec les trois jeunes troupes de Voivres, Etival et Malicorne. Il y a eu un peu plus de spectateurs que l'année dernière.

Une randonnée est organisée le 3 juin 2018, le même jour que celle de l'Association des parents d'élèves.

6/ QUESTIONS DIVERSES

TERRAIN A VENDRE : Martine COUET se renseigne sur le terrain à vendre à côté du parking de l'école et soumettra la proposition lors du prochain conseil municipal.

BRÛLAGE DE DÉCHETS : Une entreprise nommée Reno'Confort brûle des déchets au lieudit La Feuperie. Le terrain n'est pas dans une zone artisanale et des camions de plus de 5T circulent sur la voie interdite à ce type de véhicule. Un courrier sera envoyé.

SITE INTERNET : L'abonnement au site Internet doit être renouvelé.

DEPART D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : Eric PANCHEVRE annonce son départ de la commune pour raisons professionnelles pour l'été 2018. Etant toujours contribuable sur la Commune, il assure pouvoir rester disponible en tant que conseiller municipal.

POINT D'APPORT VOLONTAIRES : Il faudrait faire un rappel dans la feuille de chou pour leur maintien en état de propreté.

STATIONNEMENT : Des véhicules stationnent sur les trottoirs rue de l'Etoile.

TRAVAUX COLAS : Sandrine DEMAYA souhaite savoir quand les travaux de voirie de Madame AGEORGES seront programmés. Aucune réponse ne lui a été apportée depuis la signature de son devis. Claude JOUSSE répond qu'il ne parvient pas à avoir de réponse de la CdC. Il va tenter d'appeler directement l'entreprise COLAS.

AGENDA : Conseil municipal : 05/06/2018 à 20h30
Commission aménagement : 14/05/2018 à 18h30
Commission finances : 28/05/2018 à 18h15

La séance est levée à 23h30.

Hélène BARRÉ	Absente	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			